

**CENTRES D'ACCUEILS DE LOISIRS ET DE VACANCES
RECOMMANDATIONS SANITAIRES PREVENTION ET PROMOTION SANTE ENVIRONNEMENTALE**

LA PREVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTE-ENVIRONNEMENTALE EN ARS

La santé-environnementale est l'ensemble des effets sur la santé de l'homme dus à ses conditions de vie, à la contamination des milieux et aux changements environnementaux. Dans ce champ, l'ARS intervient principalement sur 3 domaines : l'eau (de consommation, de loisirs), l'environnement intérieur (habitat indigne, monoxyde de carbone, air intérieur, amiante, radon), l'environnement extérieur (air extérieur, bruit, pollens et ambroisie, lutte anti-vectorielle/moustique tigre et espèces nuisibles pour la santé, avis sanitaires sur divers projets, sites et sols pollués, urbanisme). Ses activités se déclinent ainsi autour des grandes missions suivantes :

- surveiller la qualité des milieux de vie et évaluer les risques sanitaires (contrôle sanitaire des eaux, de l'habitat, de l'air...);
- contrôler l'application de la réglementation sanitaire, instruire des procédures administratives, délivrer des avis sanitaires;
- gérer les alertes sanitaires, contribuer à l'élaboration des plans de réponse aux urgences et risques exceptionnels;
- développer des actions de promotion et d'éducation sanitaire notamment autour de la santé-environnementale.

LUTTER CONTRE L'AMBROISIE (juin à septembre)



L'ambroisie est une plante envahissante et son pollen est un des allergènes les plus puissants connus. En Rhône-Alpes, région la plus impactée en France, le nombre de personnes allergiques à l'ambroisie a doublé en seulement 10 ans dans les zones les plus exposées (en 2014, plus d'une personne sur 5 y est allergique !). Tout doit être mis en œuvre pour que les niveaux « record » de la Hongrie, entièrement infestée, ne soient pas atteints (un hongrois sur deux développe de graves allergies à l'ambroisie). Réduire la présence de l'ambroisie et donc le taux de pollen dans l'air, c'est réduire fortement la gêne ressentie et éviter des hospitalisations, des arrêts maladies, des crises d'asthme, de fortes fatigues, etc.

Les symptômes allergiques se repèrent chez les enfants quand leurs yeux, nez ou gorges grattent, quand apparaissent des conjonctivites, des éternuements répétés, de l'essoufflement, de l'asthme, de fortes fatigues, voire de l'urticaire. Des allergies peuvent survenir même chez des enfants qui n'avaient jamais déclaré de tels symptômes ou qui n'ont pas d'antécédents familiaux. Il convient de se rapprocher de leur famille et d'une pharmacie pour obtenir les conseils et moyens d'atténuation des crises allergiques adaptés aux enfants atteints, et de surveiller les pics polliniques (pollens.fr, airpaca.org).

Le territoire varois n'est actuellement pas concerné par cette problématique mais pourrait l'être dans un avenir proche.

LUTTER CONTRE LES ALLERGIES AUX POLLENS

Les allergies aux pollens touchent 20% des enfants âgés de plus de 9 ans et 30 % des adultes. Les pollens sont responsables de réactions allergiques au niveau des muqueuses respiratoires et oculaires, qui se traduisent par des rhinites allergiques et des rhino-conjonctivites, et peuvent conduire à l'apparition ou à l'aggravation de l'asthme.

Cyprès, bouleau, chêne, platane et olivier sont les principaux arbres émettant des pollens allergisants.

Il conviendra de réduire l'exposition aux pollens des personnes allergiques en suivant les recommandations suivantes :

- Eviter les activités extérieures lors des forts épisodes polliniques (de mi-janvier à avril pour les arbres et arbustes, avril à juin pour les graminées et d'août à octobre pour les herbacées et l'ambroisie),
- Eviter de faire sécher le linge à l'extérieur,
- Fermer les vitres des véhicules lorsqu'elles doivent se déplacer,
- Se rincer les cheveux le soir,
- Aérer les pièces de vie tôt le matin ou tard le soir

LUTTER CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE (mai à novembre)

Les virus du Chikungunya, de la Dengue et du Zika se transmettent via une piqûre du moustique *Aedes albopictus*, dit moustique-tigre (seulement quand celui-ci a piqué auparavant une personne malade !). Lorsque des personnes sont contaminées par ces virus dans des zones intertropicales où sont présentes de telles épidémies, ils peuvent les transmettre à leur retour sur le territoire métropolitain français, dans les zones où vit désormais ce moustique. Dans le Var, il est présent sur l'ensemble du département. Les organismes gérant la lutte contre ce moustique sont l'ARS (Agence Régionale de Santé, organisant le suivi sanitaire) et le Conseil Départemental du Var avec son opérateur l'EIDM (surveillance du moustique et lutte anti-vectorielle).

Recommandations :

Vérifier sur les terrains fréquentés lors des loisirs ou des séjours de vacances qu'aucun objet ou lieu ne permet la stagnation d'eau ou leur accès par les moustiques tigre (sceau, objet creux, bassin et réserve d'eau, gouttière, toiture terrasse... ; les plans et cours d'eau ne sont pas concernés). Sur les fûts et réservoir, installer des moustiquaires en tissu ; sur les petits contenants, mettre du sable pour éviter les stagnations à long terme ou vider l'eau au plus tard 5 jours après une pluie ; enlever tous les objets abandonnés ou inutiles ayant des parties creuses, traînant sur les terrains.

En cas de présence suspectée du moustique tigre (très agressif en journée, notamment en matinée et soirée), porter et faire porter aux enfants, si possible, des habits longs et amples protégeant les chevilles et les pieds, imprégner les habits d'un insecticide répulsif, utiliser des répulsifs cutanés préconisés par l'OMS (voir précautions d'emploi en pharmacie).

En cas d'apparition des symptômes suivants chez un enfant laissant suspecter une des maladies, et après confirmation auprès de l'ARS de la présence de "cas importés" sur la zone, consulter un médecin :

- x Dengue ou Chikungunya : fièvre > à 38,5°C d'apparition brutale et au moins un signe de douleur (tête, articulations, muscles, bas du dos, intérieur des yeux) en l'absence d'autres signes infectieux.
- x Zika : depuis moins de 7 jours, éruption/lésion cutanée (plaques rouges sur le corps) avec ou sans fièvre, et au moins deux signes parmi ceux-ci (en l'absence d'autres signes) : rougissement des yeux (comme une conjonctivite allergique), douleurs aux articulations ou dans les muscles.

Un signalement de la présence du moustique tigre peut se faire en utilisant le site www.signalement-moustique.fr

SE PROTEGER DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN (février à avril)

Les poils des chenilles processionnaires contiennent une toxine urticante et allergisante pouvant provoquer des irritations cutanées et oculaires chez les personnes séjournant dans les lieux infestés. Ces chenilles, lorsqu'elles sont agressées, dispersent au gré du vent leurs poils qui peuvent s'accrocher aux habits, aux cheveux ou à la peau. La démangeaison provoquée par les crochets des poils incite à se gratter ce qui les fait éclater et libère leur toxine. Les chenilles processionnaires sont reconnaissables à leurs nids de soie blanche bien visibles sur les pins.

Recommandations :

Eviter la fréquentation des zones près des pins infestés. Si l'on doit malgré tout se rendre dans ces zones : ne pas manipuler les chenilles ni leur nid (leur élimination doit se faire par des professionnels), ne jamais balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants, éviter de tondre les pelouses près des arbres infestés, porter des vêtements couvrants.

En cas de contact avéré ou en cas de doute, il est recommandé d'éviter le frottement des yeux, de prendre une douche tiède avec lavage soigneux des cheveux au shampoing, de changer de vêtements et les laver au-dessus de 60°C. En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, il est recommandé de consulter un médecin ou un pharmacien.

SE PROTEGER DES TIQUES (Printemps et automne)

La tique vit tout au long de l'année dans les milieux humides (bois, buissons, prairies, espaces verts des villes), même si sa présence est plus importante au printemps et au début de l'automne. Si elle est infectée par une bactérie (*Borrelia*) et pique l'homme (adulte ou enfant), celui-ci peut déclencher la borréliose de Lyme (ou maladie de Lyme). On recense chaque année jusque 2 personnes infectées pour 1000 habitants. En cas d'apparition des symptômes suivants dans les jours ou semaines qui suivent une morsure de tique, rougeur cutanée (cercle autour de la morsure), maux de tête, fièvre et/ou douleurs dans les membres, consultez un médecin.

Recommandations :

Avant de partir en activité de plein air, s'équiper si possible de vêtements couvrant la plus grande partie du corps (pantalons longs et manches longues), ainsi que des chaussures fermées, rentrer la chemise dans le pantalon et le bas du pantalon dans les chaussettes. Pendant l'activité, emprunter les sentiers en évitant le contact avec les herbes. Au retour, vérifier plusieurs jours de suite l'absence de tique sur les endroits du corps où la peau est la plus fine (pli des genoux, aisselles et surtout le cuir chevelu où des petites tiques restent discrètes). Demander aux enfants de surveiller leurs organes génitaux et les plis de l'aîne.

En cas de présence de tiques sur le corps : les retirer rapidement et si possible à l'aide d'un tire-tique (vendu en pharmacie) ou une pince à épiler très fine et non coupante ; ne surtout pas comprimer le corps des tiques ou tenter de les endormir ou les tuer avec de l'éther, de l'huile, de l'alcool ou une flamme car cela risquerait de faire régurgiter les bactéries qu'elles contiennent.

Désinfecter les zones de morsure et les surveiller pendant plusieurs semaines ; dès que possible, signaler les faits aux parents et leur transmettre ces recommandations.

VERIFIER LES BONNES CONDITIONS D'USAGE SANITAIRE DES EAUX (toute l'année)

L'eau potable doit être desservie par des canalisations conformes (pas de tuyaux type arrosage, irrigation...), et provenir de captages publics ou privés autorisés et contrôlés par l'ARS. Le propriétaire ou locataire doit pouvoir fournir sur demande les notes à la facture d'eau, indiquant la provenance et la qualité de l'eau consommée (disponibles aussi sur <http://paca.ars.sante.fr>). Le stockage d'eau potable dans des bidons alimentaires doit éviter toute prolifération microbologique (pas de stockage au soleil, vider les bidons chaque soir s'ils sont remplis via un robinet d'eau potable...).

L'eau des piscines accessibles au public est contrôlée par l'ARS 1 fois par mois pour les bassins annuels et 2 fois dans l'été pour les bassins saisonniers. De plus, le gérant la contrôle 2 fois par jour et doit pouvoir montrer les résultats d'analyse et le carnet sanitaire. L'eau doit être claire et les bassins nettoyés chaque jour. L'hygiène des baigneurs doit contribuer à celle des piscines (douche savonnée avant baignade, maillot de bain spécifique...).

Les baignades en rivière, plan d'eau et en mer se font sous la surveillance des animateurs, et des surveillants de baignade sur les sites déclarés à l'ARS. Certaines baignades peuvent être interdites en permanence (pour raisons de sécurité) ou provisoirement (en cas de pollution), il convient donc de vérifier l'absence d'arrêté municipal d'interdiction sur le lieu de baignade quand il est surveillé, et de se renseigner en mairie sur l'absence de pollutions sur le bassin versant du cours d'eau.

Des eaux contaminées peuvent engendrer des épidémies de gastroentérites, des toxi-infections alimentaires collectives, et d'autres maladies d'origine hydrique (infections de la peau, des oreilles, du nez, de la gorge...). En cas d'apparition collective de symptômes tels que diarrhées, douleurs au ventre, vomissements, fièvres, consulter un médecin ou appeler le SAMU (le 15), et avertir les autorités de contrôle qui pourront intervenir et chercher les causes de pollution (ARS, DDCSPP...).

Des légionelles peuvent contaminer les réseaux d'eau chaude et, mises en suspension dans l'air (douches, spas...), provoquer des infections pulmonaires plus ou moins graves (mortelles dans 12% des cas : 130 morts/an). Sur demande, le gérant de l'établissement d'accueil peut fournir le résultat de l'auto surveillance annuelle obligatoire, prouvant l'absence de légionelles dans les réseaux. En cas d'apparition de symptômes de type grippal (douleurs musculaires, fatigue, maux de tête, toux sèche, fièvre), consulter un médecin.

EVITER LES TOXI-INFECTIIONS ALIMENTAIRES (toute l'année)

On appelle toxi-infection alimentaire collective (TIAC) la survenue d'au moins deux cas similaires d'infection digestive dont on peut rapporter la cause à une même origine alimentaire. Elles surviennent aussi bien en milieu familial qu'en restauration collective avec une recrudescence durant l'été.

Les aliments en cause sont le plus souvent la viande, les œufs, la charcuterie, le lait et ses dérivés ainsi que les coquillages.

Les salmonelles, les staphylocoques et les clostridium sont les germes les plus souvent responsables de ces intoxications.

Recommandations :

Afin de prévenir tout risque de TIAC, il convient de respecter les règles d'hygiène suivantes :

- Lavez-vous les mains avant de préparer les aliments et entre chaque manipulation de produits différents,
- Lavez les surfaces et le matériel en contact avec les denrées alimentaires,
- Utilisez uniquement de l'eau potable pour la préparation des repas,
- Préparez les plats au dernier moment et conservez-les au réfrigérateur,
- Evitez toute rupture de la chaîne du froid,
- Décongelez les produits surgelés au réfrigérateur et non à température ambiante,
- Pensez à nettoyer régulièrement les réfrigérateurs et chambres froides (eau javellisée par exemple).

VERIFIER LES BONNES CONDITIONS D'USAGE DES LOCAUX (toute l'année)

Le **monoxyde de carbone (CO)** est un gaz incolore et inodore très toxique qui peut tuer (près de 100 morts par an). Il est produit par des appareils à combustion défectueux (groupes électrogènes, chaudières, chauffe-eau, cuisinière, chauffages d'appoint...) ou résulte d'une mauvaise évacuation des conduits de fumée.

En cas de doutes sur le bon fonctionnement d'appareils présents dans les locaux, il convient de vérifier si l'entretien annuel a bien été effectué par professionnel qualifié et que les conduits d'évacuation des gaz brûlés ont été ramonés. De même, il est indispensable de s'assurer que les dispositifs d'aération des bâtiments ne sont pas obstrués afin de permettre une libre circulation de l'air dans tous les locaux.

En cas d'apparitions (collectives) de symptômes tels que des maux de tête, des nausées, de la fatigue, des vertiges voire des pertes de connaissance, aérer en urgence et appeler le SAMU (composer le 15), ainsi que les pompiers (le 18) qui pourront rapidement contrôler la présence de CO dans l'air. L'ARS pourra alors intervenir pour enquêter et vous aider dans la résolution des défaillances rencontrées.

Le **bruit** excessif peut produire des nuisances sonores gênantes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux (une ambiance bruyante peut induire, chez les enfants, une modification de leur comportement).

Le bruit est soumis à plusieurs réglementations dont celles liées aux bruits de voisinage. Aucune activité en lien avec l'animation de jeunes ne doit produire de bruits excessifs ou susceptibles d'entraîner des plaintes de voisinage, qui nécessiteraient alors l'intervention du maire ou des forces de police.

SURVEILLER L'APPARITION DE TOUT AUTRE TYPE DE SYMPTÔMES ALARMANTS (toute l'année)

L'assistant sanitaire du centre de loisirs ou de vacances, en lien avec son responsable, doit être vigilant et surveiller l'apparition de tout autre type de symptômes alarmants :

La **gale** commune est une maladie interhumaine due à des parasites invisibles à l'œil nu, s'installant dans la partie superficielle de la peau. Les premiers symptômes se manifestent quelques jours à 8 semaines après la contamination, par des démangeaisons et des lésions cutanées de grattage, voire des surinfections bactériennes. Des sillons sont visibles entre les doigts, dans la région génitale, le nombril, le creux des articulations, les pieds, les chevilles. En cas de sortie en bord de rivière, des rougeurs similaires mais moins gênantes et non contagieuses peuvent être provoquées par des aoûtats (à ne pas confondre). En cas de doute, un médecin doit être consulté pour confirmer le diagnostic. La maladie de la gale est bénigne mais gênante, très contagieuse et donc fréquente en collectivités. La transmission se fait par contact direct et prolongé de la peau entre personnes, voire par échange d'habits, de linge ou d'objets. La thérapie comprend un traitement médical court mais répété au 8^{ème} jour (médicament ou crème) pour les personnes atteintes et celles susceptibles de l'être (les personnes ayant été en contact très rapproché). Elle nécessite aussi la désinfection du linge et des draps de lits utilisés dans les 3 jours avant le diagnostic (laver à 60°C, enfermer dans un sac durant 5 jours puis laver à 30°C, ou utiliser un antiparasitaire), la mise à l'écart pendant 5 jours des souliers (1 jour si spray antiparasitaire), etc. Le parasite ne résiste que quelques jours sans la présence de l'homme, un nettoyage classique des locaux est donc suffisant.

La **méningite bactérienne** est une maladie contagieuse peu fréquente mais pouvant être très grave (décès). Cette *infection invasive à méningocoque* touche essentiellement les enfants et les adolescents et survient, le plus souvent, du début de l'hiver au printemps. Elle se transmet par la toux pendant 10 jours avant l'apparition de la maladie. Ses symptômes sont de la fièvre, de forts maux de tête, une raideur plus ou moins marquée au niveau de la nuque, des nausées et vomissements voire des "bleus" ne s'effaçant pas à la pression et apparaissant sur l'ensemble du corps. Après consultation d'un médecin et confirmation du diagnostic, au minimum un traitement antibiotique doit être administré sans délai aux malades et à leur entourage. Cette maladie étant soumise à déclaration obligatoire par le médecin, l'ARS sera systématiquement impliquée dans le suivi des cas et le respect strict des traitements prescrits.

RESTER VIGILANT TOUTE L'ANNEE...

| JAN | FEV | MARS | AVR | MAI | JUIN | JUIL | AOUT | SEPT | OCT | NOV | DEC |
|--|-----|------|-------------------|------------------|----------|-----------|------|--------|-----|-----|-----|
| | | | | MOUSTIQUES TIGRE | | | | | | | |
| | | | CHENILLES PROCESS | | | AMBROISIE | | | | | |
| | | | | | BAINADES | | | | | | |
| | | | | | | TIQUES | | TIQUES | | | |
| EAU POTABLE-PISCINE-CO-LEGIONELLE-BRUIT-GALE-TIAC-MENINGITE BACT | | | | | | | | | | | |